

## PRESTATAIRES

# Le Groupe ADSN se transforme pour gagner en clarté

Inf. 12

Le 1<sup>er</sup> juin 2019, le Groupe ADSN a opéré sa mue pour s'adapter aux défis du notariat. La nouvelle identité a été dévoilée au 115<sup>e</sup> Congrès des notaires à Bruxelles. Le point sur la réorganisation qui marque l'entrée de l'ADSN dans une nouvelle ère.

## GRUPE ADSN



Avant l'été, l'Association pour le développement du service notarial (ADSN) s'est transformée et a repensé son organisation interne sans perdre de vue sa vocation première depuis près de 40 ans, à savoir être le fer de lance technologique du notariat par la mutualisation des moyens et des outils numériques.

### Un acteur historique de la profession

Depuis sa création en 1983, le groupe a développé de nombreux outils et notamment : le fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV) qui regroupe plus de 20 millions de documents; Télé@actes qui, avec un flux annuel d'un million de

télépublications, permet des échanges dématérialisés avec le service de la publicité foncière, la Banque des territoires et l'administration fiscale; le minutier central électronique des notaires (Micen) qui garantit la conservation et la consultation des actes authentiques électroniques (AAE) sur une durée de 75 ans et qui gère un flux de 12 000 actes par jour; les bases de données immobilières de la profession.

### Une structure simplifiée et trois marques commerciales distinctes

Jusqu'ici, six structures coexistaient, l'ADSN et ses cinq filiales Real.not, Media.not, CIL.not, Min.not et Publi.not. Les activités étaient

organisées en trois pôles : le cœur de métier, la communication et l'immobilier.

La restructuration du groupe s'est avérée nécessaire pour se soumettre aux exigences de l'Auto-

rité de la concurrence qui a mis en cause les liens entre l'ADSN et le CSN et pour

répondre plus finement aux attentes des offices. Afin de faire face aux enjeux de la loi Croissance qui a entraîné l'accroissement du nombre de notaires, soit 2 000 nouveaux clients à accompagner, l'ADSN a doublé ses effectifs en 4 ans. Cette augmentation et le contexte actuel ont accéléré l'urgence d'une réorganisation.

Tout en gardant son cap, le groupe a restructuré ses activités au sein de trois marques distinctes. Sous la marque ombrelle « Groupe ADSN », deux marques commerciales, ADSN et Adnov, voient le jour, chacune correspondant à deux entités bien distinctes.

Les fonctions transverses (RH, finances, communication) restent communes aux deux filiales tandis que chaque entité déploie sa propre force commerciale, son parcours client, et dispose de ses propres systèmes d'information et extranet. La diffusion des produits et services se fera de façon absolument indépendante.

**Une gouvernance bicéphale du Groupe ADSN.** Cette organisation, effective depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, s'accompagne d'une nouvelle gouvernance bicéphale du Groupe. Le conseil de surveillance, d'une part, veille à



ce que les décisions stratégiques soient conformes aux grandes orientations définies par le CSN. Il est composé de notaires sensibilisés aux enjeux de la transition numérique et présidé par Didier Coiffard, président honoraire du CSN. Le directoire, d'autre part, est chargé de définir la stratégie du groupe. Il est présidé par l'ancien directeur général de Min.Not, Didier Rossignol, assisté dans cette tâche par Didier Proger, vice-président.

**ADSN regroupe les services liés aux activités régaliennes.** L'ADSN est exclusivement dédiée aux activités institutionnelles à savoir les services et produits destinés aux notaires, officiers publics. Il s'agit de garantir la sécurité requise pour l'authenticité. L'offre regroupe les clés Real, les messageries de l'office, le portail de recueil des consentements, Télé@ctes, état civil, casier judiciaire, FCDDV, Pacsen, bases de références immobilières. Il comprend également les outils

destinés à simplifier l'organisation quotidienne au sein de l'office notarial (prise de rendez-vous, AAE et AAE dématérialisé, Micen, Safer).

**Adnov prend en charge les activités numériques et concurrentielles.** Adnov, présidée par Olivier Coustou, regroupe les activités du secteur concurrentiel et a pour mission de faciliter le développement et la croissance des activités notariales. Cette filiale rassemble les services réseaux de la profession avec la gamme ReallT, tout ce qui concerne la sécurité informatique et la protection des données, ainsi que les services de relation client. Elle offre par exemple des supports de communication éditoriaux et digitaux pour optimiser la relation client, des guides métiers, des outils et services dédiés à l'expertise et à la négociation immobilière tels des sites web permettant l'évaluation des biens immobiliers ou la publication d'annonces. Adnov ambitionne de proposer, en priorité aux notaires mais pas seulement, un éventail d'outils complémentaires et innovants pour adapter les offices et accroître leur efficacité. D'autres acteurs économiques peuvent intervenir sur ce marché, les notaires étant alors tout à fait libres de les solliciter.

Frédérique Perrotin

#### LE GROUPE ADSN EN BREF

400 collaborateurs, 113 métiers  
51% d'hommes, 49% de femmes  
Le site historique du groupe à Venelles s'agrandit et passe de deux à quatre bâtiments. Le groupe conserve un bureau à Paris.

## « BRÈVES »

### SYNDICAT

#### « Pourquoi un syndicat d'employeurs ? » thème du 54<sup>e</sup> Congrès du SNN



Quelle est l'utilité d'un syndicat d'employeurs ? Le 54<sup>e</sup> Congrès du Syndicat national des notaires (SNN) s'efforcera de répondre à cette interrogation du 19 au 21 septembre prochains à Vienne. Le rapport à d'ores et déjà été publié et envoyé à tous

les notaires cet été. Alors que les effectifs du syndicat sont faibles et que le renouvellement des cadres est quasi inexistant, Régis Huber, président du Congrès et ses rapporteurs, abordent l'ensemble des questions relatives au syndicalisme patronal, y compris les plus embarrassantes : représentativité (notamment celle partagée entre le CSN et le SNN), rôle social du notaire, difficultés statutaires (clercs de notaire, notaires salariés), remèdes au malaise dans les offices ou à la solitude du chef d'entreprise, péréquation, obligation de s'associer à partir d'un seuil de chiffre d'affaires, etc. « Le (ou les) syndicat(s) de notaires ont cette utilité de pouvoir avoir une parole plus libre. (...) Ils ont cette liberté de ton, cette faculté de revendication que le CSN ne pourrait pas forcément porter », souligne Jean-François Humbert, président du CSN.

Syndicat national des notaires, rapport du 54<sup>e</sup> Congrès, juillet 2019

### IMMOBILIER

#### À l'avenir, la construction devra prendre de la hauteur

Invité lors de la présentation du marché de l'immobilier francilien au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, Benoist Apparu, ancien ministre du logement et président du directoire d'IN'LI, a souligné le volume record de constructions à Paris et en Île-de-France, le seul de 80 000 logements mis en chantier ayant été dépassé. Il veut alerter l'état sur la définition des zones de pouvoir d'achat et de croissance, sur l'enjeu démographique et l'aménagement du territoire. Comme solution à long terme à l'étalement urbain, il propose de remplacer l'artificialisation des sols par une densification urbaine avec la construction de logements en hauteur. Il rejoint en ce sens l'équipe du 114<sup>e</sup> Congrès des notaires à Cannes en mai 2018 (SNH 19/18 inf. 13).

Club notarial de l'immobilier, Chambre interdépartementale des notaires de Paris, 5-9-2019

### PROFESSION

#### De nouveaux membres à la Commission nationale de sélection

Suite à des démissions, trois nouveaux membres rejoignent la Commission nationale de sélection des candidats admis à la formation de notaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'en juin 2021. Tous notaires assistants, Élodie Hellegouarch (Rennes) remplace en qualité de membre titulaire Cécile Chauveau-Tudorot, Alexandre Gary (Toulouse) et Adrien Grasset (Lyon) remplacent respectivement Gaëlle Mazeron et Pauline Ruckstuhl en tant que suppléants.

Arrêté du 6-8-2019 JUSC1923197A : JO 15